

Procès-verbal

Assemblée spéciale d'élection suivie de la 3^{ième} assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville, le mardi 3 mars 2020 à 19h00, dans la salle du conseil de l'édifice Denis-Giguère au 305, rue Racine à Québec.

Étaient présentes :

Madame Christiane Tanguay	Trésorière
Madame Linda Bouchard	Secrétaire
Madame Nancy Beaupré	Administratrice et présidente d'assemblée
Madame Pauline Rochette	Administratrice

Étaient également présents

Monsieur Raymond Dion	Conseiller municipal, district Loretteville- Les Châtelers
Monsieur Maxime Gravel-Renaud	Conseiller en consultations publiques
Madame Marie-Christine Fortin	Secrétaire de rédaction

Étaient absentes :

Madame Lucette Bouchard	Présidente
Madame Caroline L. Mineau	Administratrice

QUORUM pour l'assemblée spéciale d'élection

Le quorum est composé de l'ensemble des personnes présentes. Outre les personnes mentionnées précédemment, 3 citoyens sont présents lors de l'assemblée spéciale d'élection.

QUORUM pour l'assemblée ordinaire du conseil d'administration

M. Jean-François Picard ayant été élu d'office au cours de l'assemblée spéciale d'élection, il compte comme un membre présent du conseil d'administration. Le quorum est atteint. Outre les personnes mentionnées précédemment, 5 citoyens sont présents lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration.

Assemblée spéciale d'élection Ordre du jour tel qu'adopté

20-03-01	Ouverture de l'assemblée	19h00
20-03-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19h01
20-03-03	Élection	19h02
	<ul style="list-style-type: none">- Explication du déroulement- Appel de candidature et validation des bulletins- Présentation des candidats et candidates- Scrutin- Annonce des résultats	
20-03-04	Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée	19h15

Assemblée ordinaire du conseil d'administration Ordre du jour tel qu'adopté

20-03-05	Ouverture de l'assemblée	19h15
20-03-06	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19h16
20-03-07	Dossiers du conseil d'administration	19h20
	<ul style="list-style-type: none">a) Résolution sur le Parc-O-Busb) Suivi du conseil d'arrondissement :<ul style="list-style-type: none">- Mini omnibus Loretteville (R.C.A.6V.Q.272)- Corporation Kabir Koubac) Nouvelle politique de consultation publique : compte-rendu de la rencontre d'information	
20-03-08	Période d'information du conseiller municipal	19h45
20-03-09	Questions et commentaires du public	20h00
20-03-10	Adoption du compte-rendu de la rencontre du 4 février 2020 et du procès-verbal de la rencontre du 11 février 2020	20h15
20-03-11	Fonctionnement du conseil	20h20
	<ul style="list-style-type: none">a) Suivi du budgetb) Résolution pour le paiement des travaux de la secrétairec) Correspondance	
20-03-12	Varia	20h30
	<ul style="list-style-type: none">a) Sentier Linéaireb) Terrains à vendre au coin Boulevard Valcartier et rue Racinec) Suivi de la résolution concernant la rue Monseigneur Cooked) Cueillette des ordurese) Retour sur la rencontre du 24 févrierf) Déclaration annuelle au registraire	
20-03-13	Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée	20h40

- 20-03-01 Ouverture de l'assemblée spéciale d'élection**
Mme Nancy Beaupré, en tant que présidente de l'assemblée, ouvre l'assemblée spéciale d'élection à 19 h00.
- 20-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Mme Nancy Beaupré fait la lecture de l'ordre de jour. Par une proposition de Mme Christiane Tanguay appuyée par Mme Pauline Rochette, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- 20-03-03 Élection**
M. Maxime Gravel-Renaud explique brièvement le déroulement de l'élection et souligne que le quorum est composé de l'ensemble des personnes présentes dans l'assemblée.
La candidature de M. Jean-François Picard répond aux critères puisqu'il est résident de Loretteville et qu'il a récolté les 10 signatures requises. M. Maxime Gravel-Renaud demande s'il y a d'autres candidatures dans l'assemblée ; la réponse est non.
Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures et que plusieurs postes restent à combler, Jean-François Picard est élu d'office. Pour un mandat jusqu'en avril 2021. M. Jean-François Picard se présente brièvement.
- 20-03-04 Levée de l'assemblée spéciale d'élection**
L'assemblée spéciale d'élection est levée à 19h06.
- 20-03-05 Ouverture de l'assemblée**
Mme Nancy Beaupré, en tant que présidente de l'assemblée, ouvre l'assemblée spéciale d'élection à 19 h07
- 20-03-06 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Mme Nancy Beaupré fait la lecture de l'ordre de jour. Par une proposition de Mme Nancy Beaupré appuyée par M Jean-François Picard, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- 20-03-07 Dossiers du conseil d'administration**
- a) Parc-O-Bus**
Mme Lucette Bouchard se demandait qui prenait la responsabilité de rédiger la résolution. M. Raymond Dion souligne qu'il n'y a pas de plan de disponible pour l'instant.
- b) Suivi du conseil d'arrondissement (19h13)**
- **Mini omnibus Loretteville (R.C.A.6V.Q.272)**
La résolution a été passée au conseil d'arrondissement.
 - **Corporation Kabir Kouba**
M. Raymond Dion fait la lecture d'un courriel envoyé par M. Savard dans lequel il mentionne que l'assemblée est prévue pour le 14 mars 2020. Il semblerait qu'au moins 4 personnes ont

manifesté leur intérêt de se joindre au conseil d'administration de la corporation afin de maintenir ses activités.

c) Nouvelle politique de consultation publique : compte-rendu de la rencontre d'information

M. Jean-François Picard était présent lors de la consultation publique. Maxime explique plus spécifiquement la nouvelle politique de consultation publique, dont l'idée est de bonifier le processus de consultation pour les plus gros projets tout en conservant les pratiques utilisées par les conseils de quartier. M. Maxime Gravel-Renaud mentionne que la présentation de cette nouvelle politique sera accessible en ligne et qu'il enverra le lien lorsque ce sera disponible.

20-03-08 Période d'information du conseiller municipal (19h20)

a) Nouvelle politique de consultation publique

M. Raymond Dion émet quelques commentaires sur la nouvelle politique de consultation publique, notamment il se dit heureux qu'on ait décidé de ne pas abroger le droit référendaire. Il se dit favorable au maintien des conseils de quartier.

b) Problématique au niveau de la cueillette des matières résiduelles

La problématique de collecte des matières résiduelles qui sévit dans l'arrondissement depuis plus d'un an est décrite : la problématique concerne la cueillette des matières recyclables et des résidus des citoyens, le ramassage des feuilles et les containers à chargement avant. M. Raymond Dion a fait une sortie dans les médias aujourd'hui à ce sujet. La problématique s'étend à l'ensemble de la ville, depuis que la cueillette des résidus a été donnée par la ville à contrat. M. Quirion, présent dans l'assemblée, était d'ailleurs plaignant au dernier conseil d'arrondissement à ce sujet.

Mme Pauline Rochette propose que le conseil de quartier dépose une résolution si cette problématique persiste.

c) Proposition de la ville concernant un appel de projet pour des événements le Vivre ensemble

M. Maxime Gravel-Renaud va transmettre ce communiqué au conseil de quartier car des montants pourraient être utilisés pour la Place éphémère.

d) Contamination de la nappe phréatique de la rue Monseigneur Cooke

Mme Nancy Beaupré demande à M. Raymond Dion s'il a de nouvelles informations à partager concernant le problème de contamination de la nappe phréatique rue Monseigneur. Cooke. M. Raymond Dion explique que la ville a tenté de diminuer la facture des travaux effectués (de 409 000\$ à 225 000\$). Entre temps, les citoyens ont reçu une facture de 32 000\$ à payer sur le coût total de 409 000\$. Une subvention de 5000\$ aurait été créée pour aider les citoyens, mais comme c'est la ville qui a contaminé les sources

d'eau, c'est la ville qui serait responsable. Pour avoir la subvention de 5000, les citoyens doivent signer une renonciation et s'ils le font, ils ne peuvent plus aller aux petites créances.

Concernant le précédent qui s'est passé à Beauport, la ville dit que ce n'est pas la même situation, puisque c'est le ministère des Transports qui avait payé dans le cas de Beauport. À Beauport, la problématique vient du boulevard Raymond qui est de juridiction provinciale et sans pour autant reconnaître la responsabilité, le ministère des Transports a décidé de dédommager complètement les citoyens.

Le 5 novembre dernier, le conseil de quartier avait pris la résolution CA-19-21 et la réponse à cette résolution avait été obtenue par la suite.

Mme Pauline Rochette demande à M. Maxime Gravel-Renaud de sortir cette réponse afin de pouvoir relancer une nouvelle résolution concernant ce dossier. Mme. Linda Bouchard fait la lecture de la résolution CA-19-21. Cette résolution pourrait être réutilisée telle quelle, mais avec l'ajout d'un préambule. M. Maxime Gravel-Renaud demande s'il y a de nouveaux éléments à ajouter.

Résolution CA-20-08 (référence CA-19-21)

Sujet : Contamination de la nappe phréatique sur la rue Monseigneur-Cooke

Préambule : Depuis février 2019, le Conseil de quartier se préoccupe des effets de la contamination au sel de déglacage et au plomb ayant affecté cinq résidences de la rue Monseigneur-Cook. Nous constatons que la Ville de Québec réclame encore des frais. Une résolution du Conseil de quartier demandant de réaliser le branchement, sans frais, de ces résidences a été adoptée le 5 novembre 2019. Nous demandons à nouveau à la Ville de Québec de corriger la situation en prenant en charge ces frais le plus rapidement possible.

Considérant que la contamination de la nappe phréatique affecte encore cinq résidences de la rue Monseigneur-Cooke ;

Considérant que cette contamination provient des sels de déglacage ;

Considérant que ladite contamination a entraîné une seconde contamination au plomb ;

Considérant que la contamination au plomb est à déclaration obligatoire ;

Considérant que le ministère de l'Environnement accorde une grande importance à la qualité de l'eau potable ;

Considérant que la Ville de Québec a exigé, dans un premier temps, 32 000 \$ pour le branchement de quatre résidences et de 42 000 \$

pour une autre résidence, de la rue Monseigneur-Cooke. Ce montant fut réduit par la suite à 16 000 \$.

Considérant que la Ville de Québec a procédé en 2016 au raccordement de cinq résidences de la rue Perce-Neige dans l'arrondissement de Beauport, en raison d'une contamination aux sels de déglacage, et que ce branchement au réseau de Sainte-Brigitte-de-Laval s'est fait sans aucuns frais pour les citoyens concernés ;

Considérant que le conseil de quartier de Loretteville appuie la démarche des citoyens des cinq résidences de la rue Monseigneur-Cooke dans leur demande d'un branchement gratuit ;

Sur proposition de Madame Nancy Beaupré, dûment appuyée par Madame Linda Bouchard,

IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Québec réalise le branchement, sans frais, des cinq résidences de la rue Monseigneur-Cooke liées à la contamination par les sels de déglacage, et ce, pour assurer l'équité envers tous les citoyens de la ville de Québec.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

20-03-09 Questions et commentaires du public (20h05)

M. Quirion émet quelques commentaires et questions concernant : la résolution sur le Parc-O-Bus, la présence de fosses septiques dans l'arrondissement et son mécontentement concernant la cueillette des matières résiduelles.

Mme Pauline Rochette demande un retour à M. Raymond Dion concernant les recommandations du conseil de quartier concernant le règlement R.C.A.6V.Q.272 (référence : CA-20-05). M. Raymond Dion répond que le règlement n'a pas été modifié suite à la résolution du conseil de quartier. La discussion concernant l'exigence d'utiliser 40% de matériau noble dans le règlement reprend.

Mme Christiane Tanguay confirme à M. Raymond Dion que le projet de Place éphémère a été déposé à la ville.

20-03-10 Adoption du compte-rendu de la rencontre du 4 février 2020 et du procès-verbal de la rencontre du 11 février 2020 (20h20)

Compte-rendu du 4 février 2020: aucune correction

Procès-verbal du 11 février 2020: aucune correction

Par une proposition de Mme Linda Bouchard appuyée par Mme Pauline Rochette, le compte-rendu du 4 février 2020 et le procès-verbal du 11 février sont approuvés à l'unanimité.

20-03-11 Fonctionnement du conseil (20h24)

a) Suivi du budget

Le suivi du budget est remis à la prochaine rencontre puisque les comptes n'ont pas été faits ce mois-ci.

Le dépôt du chèque reçu pour le fonctionnement du conseil de quartier a été effectué.

Un chèque de 200\$ est remis à la secrétaire de rédaction pour la réception du compte-rendu du 4 février et le procès-verbal du 11 février.

Madame Christiane Tanguay a commencé la préparation des états des résultats pour l'AGA prévue pour la prochaine rencontre.

Registraire des entreprises : Le document doit être signé par la présidente, en son absence ce point est remis à la prochaine rencontre. Il faut modifier l'adresse du conseil de quartier pour avoir un nouveau numéro clic-sécur, mais comme tous les conseils de quartier sont à la même adresse, M. Maxime Gravel-Renaud va vérifier et revenir avec l'information cette semaine

b) Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire
Résolution CA-20-09

Sujet : Paiement des travaux de la secrétaire de rédaction

Sur proposition de Mme Christiane Tanguay, appuyée par Mme Nancy Beaupré, il est résolu que le conseil de quartier de Loretteville autorise un paiement de 100 \$ à Mme Marie-Christine Fortin pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 3 mars; sur réception des documents.

c) Correspondance

Mme Linda Bouchard résume la correspondance reçue par le conseil depuis la dernière rencontre.

Demande de dérogation : Mme Linda Bouchard demande une mise en contexte concernant les demandes de dérogation. M. Maxime Gravel-Renaud explique que le conseil de quartier va maintenant recevoir les dérogations mineures et que pour traiter ces dérogations mineures, il faut aller au conseil d'arrondissement.

Pourcentage de satisfaction des citoyens des services municipaux, 86% des répondants se disent satisfaits des services municipaux. M. Raymond Dion se questionne sur cette démarche puisque le bassin de répondants n'est pas vraiment aléatoire considérant que ce sont toujours le même type de personnes qui répondent aux sondages.

20-03-12 Varia (20h39)

a. Sentier linéaire

Mme Pauline Rochette explique que la ville a fait enlever les mangeoires à oiseaux qu'un citoyen avait installé par lui-même. Plusieurs citoyens ont communiqué leur déception, certains en appelant le 311. M. Raymond Dion indique qu'il va s'informer.

Le stationnement des utilisateurs du sentier linéaire serait utilisé par certains travailleurs de l'usine de traitement des eaux.

Les bancs sont enneigés pendant l'hiver et Mme Pauline Rochette se demande si les bancs pourraient être déneigés, entre autres pour les personnes à mobilité réduite. M. Raymond Dion répond qu'il faudrait communiquer au 311 ou avec la société de la rivière St-Charles. Une augmentation du nombre de bancs serait également appréciée. M. Raymond Dion va s'informer et revenir avec des réponses.

b. Terrains à vendre au coin Boulevard Valcartier et rue Racine

Il semble y avoir une confusion concernant le terrain à vendre au coin du Boulevard Valcartier et la rue Racine (probablement dans l'Actuel). M. Raymond Dion confirme que le terrain côté Est est à vendre alors que le terrain côté Ouest a été vendu à des courtiers immobiliers.

c. Suivi de la résolution concernant la rue Monseigneur Cooke

Ce point a été discuté lors du point 20-03-08 d.

d. Cueillette des ordures

Ce point a été discuté lors du point 20-03-08 b.

e. Retour sur la rencontre du 24 février organisé par l'organisme Solidarité famille et sécurité routière

Mme Linda Bouchard, Mme Pauline Rochette, Mme Nancy Beaupré et Mme Lucette Bouchard ont assisté à la rencontre et ont été très déçues du contenu, des solutions/matériels proposés et du manque de préparation comparativement aux besoins/attentes du conseil de quartier. Notamment, la présentatrice était incapable de fournir un prix global pour les services que pourraient rendre cet organisme. Cependant, cet organisme est très centré sur les écoles qui ont déjà des budgets pour ça, ainsi le conseil de quartier pourrait utiliser l'argent prévu pour la sécurité routière dans l'arrondissement (3000\$) pour une clientèle plus globale que les écoles. De plus, certaines des solutions/activités proposées pourraient être obtenues gratuitement autrement.

e. Déclaration annuelle au registraire

Ce point a été discuté lors du point 20-03-11.

f. Nomination de M. Maxime Gravel-Renaud comme président d'élection

Sur une proposition de Mme Christiane Tanguay, appuyée par Pauline Rochette, M. Maxime Gravel-Renaud est nommé président d'élection.

20-03-13 Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier est prévue pour le 7 avril prochain à 19 heures.

Par une proposition de Mme Nancy Beaupré appuyée par Mme Christiane Tanguay, la séance est levée à 21h00.

Lucette Bouchard, Présidente

Linda Bouchard, Secrétaire